

DOSSIER : LA FAUNE EMBLEMATIQUE DE NOS MONTAGNES

Dossier réalisé par Agnès METIVIER, membre CNPM

Quelle place pour la faune sauvage aujourd'hui en France ?

La présence d'ours, de loups, de bouquetins récemment, comme celle d'autres espèces sauvages, soulève des questions, parfois polémiques, parce qu'elle est porteuse de conflits d'usage avec des activités humaines.

L'ours fut réintroduit dans les Pyrénées centrales et occidentales à grand frais et sans le consentement des populations locales qui ont dû s'adapter à ce nouvel arrivant. C'est un animal discret qui a besoin d'une surface importante pour se déplacer et se nourrir. Il ne supporte pas le dérangement. Pour réussir sa réintroduction il a fallu assurer un suivi permanent et interdire toute activité humaine à sa proximité. Il vit dans une forêt morcelée par les routes, hors du parc national situé trop en altitude pour l'accueillir. Quant aux sites NATURA 2000 de l'ouest des Pyrénées, ils n'offrent pas la continuité territoriale dont il a besoin. Enfin leur petit nombre favorise la consanguinité et fragilise la population. Un nouveau danger apparaît à l'horizon avec les changements climatiques qui pourraient bien leur être fatal avec la disparition, envisagée par les scientifiques, de la hêtraie pyrénéenne à plus ou moins long terme. Dans ces conditions, il est légitime de se poser la question, en ces temps de disette budgétaire, de la nécessité de réintroduire de nouveaux individus. Le choix du ministère ne va pas dans le sens souhaité par les écologistes : il vient de décider de ne pas réintroduire de nouveau sujet.

AU SOMMAIRE :

DOSSIER : La faune emblématique de nos montagnes

- **Quelle place pour la faune sauvage aujourd'hui en France ?**
- **L'ours brun des Pyrénées**
- **Le loup**

BREVES :

- **Les vautours fauves indésirables ?**
- **L'ours et le patou**
- **Amendement motoneiges**



© Hélène Denis

La situation du loup est bien différente puisqu'il est revenu spontanément coloniser des territoires. Le loup sait s'adapter à tous les biotopes et chasse de préférence les proies faciles. Il entre directement en conflit avec les éleveurs qui cherchent par tous les moyens à se prémunir contre ce prédateur tant redouté. Aider les éleveurs à protéger leur cheptel, les soutenir est le seul moyen de préserver un élevage extensif et la production de produits de qualité. Les pouvoirs publics ont choisi de soutenir le pastoralisme et c'est une bonne chose. La décision, prise par le ministère, d'abattre d'une vingtaine de loups en 2014-2015 peut sembler démesurée, mais l'est-elle vraiment ?

Quant au bouquetin, devenu indésirable pour cause de transmission plus qu'improbable de la brucellose à des bovins, il pose problème... Comment une espèce qui vit dans les rochers et sur les crêtes, loin des troupeaux, peut-elle contaminer des vaches qui se contentent, en été, des alpages aux reliefs plus doux, sachant que la brucellose se transmet par contact ? En voie d'extermination dans le Bargy, sa réintroduction stoppée dans le Massif des Bauges pour la même raison, quel est son devenir en France ? Eleveurs et chasseurs se sont unis dans une même contestation. Mais qu'ont à voir les chasseurs dans cette histoire ? C'est que bouquetins et chamois se mélangent parfois sur le terrain, et tirer le chamois en présence d'une espèce protégée devient délicat !

Que nous le voulions ou non, les espèces animales sont présentes sur notre territoire, faisons en sorte d'apprendre à vivre avec elles. Elles font partie de cette biodiversité dont on parle tant et qui se dégrade, elles jouent un rôle non négligeable dans l'équilibre des biotopes et sont les meilleurs garants d'une bonne santé de notre environnement.

LA FAUNE EMBLEMATIQUE DE NOS MONTAGNES (suite)

L'ours brun des Pyrénées

De son nom latin : *Ursus arctos* L., l'ours brun appartient à la famille des Ursidae.

L'ours est protégé sur tout le territoire français depuis 1972 et il est classé CR (en danger critique) sur la liste rouge UICN des espèces menacées en France.

Chassé, exterminé, utilisé comme animal de foire, l'ours des Pyrénées a vu ses effectifs diminuer dangereusement. On estime qu'en 1998 il ne restait que 5 ours de souche pyrénéenne.

C'est ainsi qu'à partir de 1993 et après une longue réflexion, il a été décidé de procéder à une réintroduction de l'espèce dans ce massif. Des animaux, originaires de Slovénie et proches sur le plan génétique de l'ours des Pyrénées ont été sélectionnés. Ce sont deux femelles gravides qui furent introduites en 1996 : Ziva et Melba. La distance géographique qui les séparait était suffisamment importante pour limiter les problèmes de consanguinité. En 1997, un mâle fut lâché à son tour : Pyros. On compte à ce jour une vingtaine d'ours dans les Pyrénées centrales et occidentales. Malheureusement, dans les Pyrénées occidentales il ne reste que 2 mâles. Ils sont âgés de 16 et 9 ans... Sans renforcement par l'arrivée de nouvelles femelles, les ours pourraient y disparaître faute de descendants. C'est regrettable, d'autant plus que les Pyrénées occidentales présentent de nombreux sites NATURA 2000, merveilleux espaces de tranquillité pour cet animal discret.

L'ours est un omnivore, son régime alimentaire se compose de près de 80% de végétaux, le reste provient de source animale. La cohabitation avec les éleveurs est difficile car il attaque ruches et moutons. Les mesures de précautions adoptées : regroupement et gardiennage, présence de chiens patous et de clôtures ont permis une réduction importante de la prédation (3 brebis indemnisées en 2012 et 5 en 2013).



Photo : <http://www.pastoralepyreneenne.fr>



© ONCFS Equipe Ours / Réseau Ours Brun

A l'origine, l'ours était un animal de plaine à activité diurne. Il a dû s'adapter et a trouvé refuge en forêt montagnarde, ses habitudes sont devenues nocturnes. Pour se nourrir il n'hésite pas à parcourir 20 à 25 km chaque nuit. Il a besoin d'un espace important estimé entre 5 000 et 6 000 ha. Dans les Pyrénées, routes et chemins forestiers coupent en de multiples parcelles l'habitat de l'ours, réduisant d'autant l'espace dont il a besoin. Il est dommage que le Parc National des Pyrénées, cantonné à la frontière et aux sommets enneigés, ne recoupe pratiquement pas son aire de répartition.

L'ours est doté d'une intelligence hors du commun. Les femelles à partir de l'âge de 3 ou 4 ans donnent naissance, entre janvier et mars et après une gestation de 7 à 8 mois, à des petits qui ne pèsent que 200 à 400 g. Ils sont aveugles (ils voient au bout d'un mois) et dénués de poils. Leur croissance est ensuite rapide, ils marchent à l'âge de 4 ou 5 mois et pèsent à 3 ans 40 kg. A l'âge adulte leur poids atteint 100 à 350 kg et une taille en position debout de 2 à 2,50 m. Ils vivent 35 à 45 ans.

Chaque hiver, l'ours se réfugie en général dans une caverne située entre 1100 et 1700 m. Il s'y installe fin décembre pour dormir mais se réserve quelques sorties. Mi-mars, affamé, il sort de sa tanière et reprend une vie normale.

Difficile à observer, l'ours laisse de nombreuses traces de son passage comme des griffures, des poils et des morsures sur les arbres, des indices liés à l'alimentation (fèces, essais pillés, prédation...) et enfin ses aires de repos. Toutes ces indications permettent son suivi. Depuis quelques

années, des caméras fixes complètent les informations de terrain.

LA FAUNE EMBLEMATIQUE DE NOS MONTAGNES (suite)

Le loup

De son nom latin : *Canus lupus* L. le loup appartient à la famille des Canidae.

Le loup est protégé sur tout le territoire français depuis 1996 et il est classé VU (vulnérable) sur la liste rouge UICN des espèces menacées en France.

Sur le plan européen, il est protégé par la convention de Berne depuis 1979. La convention a été ratifiée par la France en 1989.

On retrouve ce carnivore dans tout l'hémisphère nord. Récemment et contre toute attente, le loup a été trouvé en Afrique. Il est absent de l'hémisphère sud. Capable de s'adapter à de nombreux biotopes, le loup vit aussi bien dans la toundra que dans les régions méditerranéennes, en plaine et en altitude.

Accusé de tous les torts, cet animal mythique entre dans de nombreux contes et légendes dont les plus connus sont « Le petit chaperon rouge » et « Le roman de Goupil ». Le loup fascine et effraie. Il a été, de tout temps, accusé de s'attaquer à l'homme, mais il reste difficile de faire la part des choses entre mythe et réalité.

Très présent en France jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ce prédateur a vu ses effectifs diminuer après la révolution. C'est à partir de cette époque que le droit de chasse a été étendu à toutes les classes de la société et l'amélioration des armes à feu associée aux primes d'abattage a fait le reste. Au cours du XIX^e siècle les effectifs n'ont augmenté que durant les périodes de guerre. A partir de 1880, l'utilisation de la strychnine a accéléré l'hécatombe. Le XX^e siècle a vu ses effectifs se réduire d'année en année jusqu'à sa disparition supposée en 1960. Des apparitions sporadiques du loup dans les Alpes ont été, malgré tout, observées.

C'est en 1992 que les premiers loups ont été repérés dans le Mercantour. Des recherches ADN montrent que l'espèce vient des Apennins. Son retour est confirmé en 1997, une vingtaine de loups répartis en 3 ou 4 meutes sont observés dans cette région.

Depuis, le loup a colonisé pratiquement l'ensemble des Alpes, les Vosges, le Jura, le Massif central et pénètre actuellement dans les Pyrénées par l'est. Le loup peut parcourir 160 km par jour.

Il est difficile de se protéger contre les attaques de troupeaux de cet animal opportuniste, doué d'une grande intelligence. Le loup, comme tous les prédateurs économise son énergie et va au plus facile (brebis, ongu-



© Vincent Munier / <http://www.aspas-nature.org>

lés sauvages malades, âgés, jeunes ou isolés font partie de son régime). Seul avantage reconnu de son retour : la régulation des ongulés sauvages et des sangliers qui pullulent et sont responsables de gros dégâts à la fois dans les cultures et dans les forêts. Leur régulation se fait actuellement au travers des quotas de chasse et la présence de prédateurs y devient un atout.

Les éleveurs sont en première ligne. Les pratiques pastorales adoptées avant le retour du loup lui sont favorables. On rencontre toujours 2 types de pratiques avec soit, dans les Alpes des troupeaux de 2 à 3000 bêtes surveillées par un seul berger, soit en région méditerranéenne des petits troupeaux livrés à eux-mêmes avec un berger qui ne visite ses moutons qu'une fois par jour pour vérifier que tout se passe bien. Pour faire face aux prédateurs, ces pratiques doivent évoluer.

Afin d'aider les éleveurs, plusieurs plans nationaux ont été proposés. Ces plans consistent essentiellement en une aide humaine (aides bergers) matérielle, technique et financière apportée aux bergers. Malgré tout, le loup parvient à déjouer tous les systèmes mis en place et sait profiter d'une période d'inattention du berger pour attaquer. Il s'adapte également aux Patous des Pyrénées et s'infiltré dans les troupeaux lorsque les chiens sont occupés ailleurs. La météo est également un grand allié de ce prédateur qui protégé, par exemple par le brouillard, prélève quelques brebis. Le parage des troupeaux en fin de journée près des bergeries ne suffit pas et les allers et retours journaliers des moutons qui piétinent le sol, abiment les pâturages (auparavant les brebis changeaient continuellement de zone de couchage limitant ainsi les dégâts). Afin de contrer les ruses de ce prédateur, des mesures plus radicales ont été mises en place comme l'abattage des individus qui rôdent autour des troupeaux.

Depuis peu et par arrêté ministériel, un nombre de tirs est autorisé chaque année. Ces tirs qui ne doivent pas mettre en péril l'espèce sont très règlementés. Le dernier arrêté prévoit pour la saison 2014-2015 l'autorisation de tuer 24 loups sur tout le territoire. Dans de nombreux pays où l'abattage des loups est autorisé, on note une diminution de la prédation sur les troupeaux.

Les études menées et les suivis réalisés permettent d'estimer, pour la période actuelle, un nombre de loups d'environ 250 individus à la sortie de l'hiver. Leur nombre aurait augmenté, pour la période allant de mars 1996 à mars 2012, de 20% par an.

Pour aller plus loin, vous pouvez écouter les émissions <http://www.franceinter.fr/emission-la-tete-au-carre-vivre-avec-les-loups>
<http://www.franceculture.fr/emission-terre-a-terre-retour-du-loup-2014-07-05>

Bibliographie :

CAUSSIMONT (Gérard). *L'ours brun dans les Pyrénées menacé d'extinction et de consanguinité*, Le courrier de la Nature, 280, 18-24.

FISCHESSER (Bernard). *La vie de la montagne*. Editions de la Martinière, 2009.

MOUTOU (François) & al. *Spécial loup*, Le courrier de la Nature, 278, 75pp.

► **Pour en savoir plus sur la faune de nos montagnes, attendons LMM 43 !**

BREVES

Les vautours fauves indésirables dans les Alpes du Nord ?

Alors que dans les Pyrénées, le vautour fauve n'a jamais disparu, dans les Alpes françaises en revanche, les campagnes d'empoisonnement des loups, des ours et des lynx à la fin du 19^e siècle ont conduit à une disparition du rapace. **Déclaré espèce protégée en 1962**, le vautour fauve a bénéficié dans les années 1970 d'un programme de réintroduction dans les Alpes.

Courant l'été dernier des éleveurs de Savoie ont dénoncé des attaques de troupeaux et ont organisé une manifestation devant la préfecture menaçant de « régler le problème eux même » si les services de l'Etat n'intervenaient pas.



© Martial Bos

Le préfet de Savoie a rappelé aux éleveurs et à leurs représentants que cet animal était protégé et que ses services étaient garants de cette protection.

Pourtant les scientifiques sont formels : **les vautours n'interviennent que sur des bêtes mortes ou sur le point de mourir.**

D'ailleurs, les conclusions de l'expertise dirigée par l'ONCFS vont bien dans ce sens. Ce n'est qu'une fois mortes, ou du moins très affaiblies que des animaux ont été dépecés par les vautours, ces derniers jouant leur rôle habituel d'équarrisseurs.

Après la remise en cause de la présence du loup, de l'ours, les vautours vont-ils constituer un nouveau « bouc émissaire » ?

Denis PLAZE, membre CNPM

L'ours et le patou

On connaissait l'attachement des patous pour leur troupeau ; on ne pensait pas qu'ils puissent s'engager au péril de leur vie. La preuve en est faite depuis un incident exceptionnel survenu dans le Haut-Béarn en Juillet dernier. Répondant à l'attaque d'un ours dirigée contre des brebis, quatre patous se sont lancés à l'assaut du prédateur : l'un d'eux a été tué par un coup de mâchoire, un autre a fait les frais d'un coup de patte qui aurait pu l'éventrer. Les deux autres en sont sortis indemnes. Les brebis également.... L'ours n'a pas laissé d'adresse...



<http://www.pastoralepyreneenne.fr>

Cette circonstance met en lumière le rôle essentiel joué par cette race de chiens « Montagne des Pyrénées » dans le partage de l'espace montagnard entre les éleveurs et l'ours. L'association « [La Pastorale pyrénéenne](#) » assure le suivi du dressage d'environ 450 unités dans le massif pyrénéen. Les spécialistes constatent que les qualités du patou sont issues à hauteur de 20% de son patrimoine génétique et de 80% de son dressage.

« Son attachement au troupeau est viscéral. Il est placé au contact des brebis dès qu'il est chiot. Il grandit parmi elles. Le troupeau est sa famille. Il le défend comme telle ». L'ours en sait quelque chose... . Avis aux randonneurs qui ne contourneraient pas son troupeau à distance respectable dès les premiers aboiements. A ne pas négliger !

Source : « Haut Béarn : quand les patous se fâchent contre l'ours » *Journal SUD OUEST* du 06/09/2014 par Jean-Denis Renard, communiqué par Denis MAUBE, CR FFCAM Midi-Pyrénées

AGENDA :

► **Séminaire Milieu Montagnard « Le milieu montagnard dans la politique de la FFCAM : défi et perspectives »** à destination des présidents des comités territoriaux et des commissions nationales de la FFCAM le 15 novembre 2014 à Lyon

► **Conférence annuelle de la CIPRA « Bien vivre dans les Alpes! Des solutions créatives face à la raréfaction des ressources »** du 13 au 15 novembre à Annecy/F. Pour en savoir plus : <http://www.cipra.org/fr/manifestations/4948>

L'amendement Motoneiges

Dans le cadre du projet de loi de simplification de la vie des entreprises, examiné par l'assemblée nationale fin juillet, un amendement motoneiges a été voté à l'initiative du député Fauré.

Par dérogation à la loi dite 4X4 en vigueur depuis 1991, qui interdit intégralement l'usage des motoneiges aux fins de loisir, « le convoyage par ces engins de la clientèle vers les établissements touristiques d'altitude offrant un service de restauration est autorisé, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'État. »

Lors des débats il a été indiqué que la dérogation serait limitée aux domaines skiables, mais cette restriction ne figure pas dans la loi. Le nombre d'établissements de restauration concernés tant sur les domaines skiables qu'en dehors est potentiellement important, ainsi que les risques de dérapage vers toutes sortes de balades en motoneige, et l'acquisition de flottes de loisir. La difficulté du contrôle serait aussi considérablement accrue.

Ainsi, les nuisances prévisibles, tant par le bruit et la pollution engendrés que par le dérangement de la faune hivernante, déjà très fragilisée, seront tout à fait excessifs, au regard du faible intérêt de la mesure, visant une clientèle limitée et privilégiée.

La FFCAM s'est associée à diverses démarches vers les parlementaires en vue d'abroger cet amendement lors de la discussion au Sénat à l'automne.

Marie Laure TANON



© Vincent Neirinck

PUBLICATION :

Fédération française des clubs alpins et de montagne
24 avenue de Laumière 75019 Paris
www.clubalpin.com

Directeur de la publication : Georges Elzière

Comité de lecture : Jean Pierre Buraud, Hélène Denis, Anne Marie Juliet

Ont collaboré à ce numéro : Denis Maubé, Agnès Métivier, Denis Plaze, Marie Laure Tanon